

Lignes de conduite des AA[®]

Collaboration avec les Milieux professionnels

BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163

Les lignes de conduite des AA sont le fruit de l'expérience de membres des AA engagés dans divers domaines de services des AA. Elles traduisent également l'orientation donnée par les Douze Traditions et la Conférence des Services généraux des États-Unis et du Canada. Conformément à notre Tradition d'autonomie, sauf sur les sujets affectant d'autres groupes ou le Mouvement des AA dans son ensemble, la plupart des décisions sont prises par la conscience de groupe des membres concernés. Ces Lignes de conduite ont pour objectif de vous aider à atteindre une conscience de groupe *éclairée*.

En janvier 1970, suite à une résolution du Conseil des Services généraux, le Comité du Conseil pour la Collaboration avec les Milieux professionnels (CMP) a été formé — un fractionnement du comité de l'Information publique. L'année suivante, un comité de la Conférence du même nom a été formé. Depuis cette période, des membres des AA à l'échelle régionale ont répondu aux besoins locaux en établissant des comités de la CMP.

Plusieurs professionnels considèrent le Mouvement des AA comme la principale ressource pour les alcooliques qui ont besoin d'aide. Quand les membres des AA et les employés rémunérés dans le domaine de l'alcoolisme entretiennent de bonnes relations de travail, l'alcoolique malade en ressort gagnant en recevant l'aide nécessaire des deux parties.

Nous ne sommes pas en concurrence avec ces non-membres; nous avons des fonctions distinctes. Les AA ne s'occupent pas d'éducation, de recherche, de médecine, d'aide psychologique, de traitement, de prévention ou de questions monétaires. Nous avons simplement un message à transmettre concernant un programme de rétablissement pour les alcooliques, un programme qui fonctionne pour les centaines de milliers de personnes qui veulent l'adopter.

Le professionnel peut aider l'alcoolique — par l'éducation, l'aide psychologique et la thérapie — et peut aussi apporter son aide à faire comprendre à la communauté que des millions de personnes souffrent encore de la maladie progressive de l'alcoolisme.

COMITÉS DE L'INFORMATION PUBLIQUE, DE LA COLLABORATION AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS, DU TRAITEMENT ET DU CORRECTIONNEL

Pour fins de clarification, voici la description des responsabilités des comités de l'Information publique (IP), de la CMP, du Traitement et du Correctionnel :

IP — Le travail en IP a pour objectif de répondre aux demandes du public en leur donnant des informations précises sur les AA. À cette fin, les comités de l'IP vont dans les écoles, les entreprises et les assemblées communautaires. Ils constituent aussi une ressource pour nos amis des médias locaux, en insistant sur nos Traditions d'anonymat, sur l'unicité de notre but et sur notre non-affiliation, et en proposant des messages d'intérêt public sur les AA aux stations de radio et de télévision.

CMP — Les membres de ces comités donnent des informations sur les AA aux professionnels qui sont en contact avec des alcooliques. Ce sont les professionnels de la santé et des programmes

d'aide aux employés, les professionnels des RH, les éducateurs, les membres du clergé, les avocats, les travailleurs sociaux, les professionnels dans les forces armées, de même que les autres intervenants en alcoolisme. On leur dit où nous sommes, qui nous sommes, ce que nous pouvons faire et ne pas faire.

Traitement et Correctionnel — Le but des comités du Traitement ou des comités du Correctionnel, ou des comités d'institution combinés, est de coordonner le travail des membres individuels et des groupes qui veulent transmettre notre message de rétablissement aux alcooliques dans les hôpitaux, les centres de thérapie et de réhabilitation de l'alcoolisme, et dans les établissements correctionnels.

Dans maintes Régions, des liaisons ont été établies entre ces comités, c'est-à-dire que les comités du Correctionnel, du Traitement, de l'Accessibilité et de l'IP envoient un agent de liaison aux réunions de comités de la CMP. Dans plusieurs cas, il y a chevauchement de responsabilités. Il faut bien comprendre que les comités des AA ne se font pas concurrence les uns les autres. Le contexte local détermine qui fait quoi.

PAR OÙ COMMENCER?

Une des meilleures façon de commencer votre travail de Douzième Étape avec la CMP est de lire le *Manuel de la CMP*, qui est une excellente source de renseignements tirés de l'expérience de membres des AA en ce qui concerne la CMP. Voici comment sont organisés beaucoup de comités de la CMP régionaux :

1. Le président et vice-président de la CMP de la Région sont élus ou nommés par le comité régional.
2. Le président et vice-président de la CMP du District sont élus ou choisis dans chaque District.
3. Chacun des comités de l'IP, du Traitement, du Correctionnel et de la CMP désigne un membre pour assister aux réunions des trois autres comités, maintenant de ce fait la communication et la collaboration au sein des AA.
4. Un budget à même les fonds du comité régional est établi et approuvé.
5. Le nom du président du comité de la CMP de la Région, du District ou de l'Intergroupe (Bureau central) est inscrit au BSG de New York.

Que votre action soit dirigée principalement par le biais de la structure de la Région ou du District, par le Bureau central ou l'Intergroupe, ou même par les groupes, il est sage d'avoir une organisation générale. Sinon, vous serez certainement confrontés à des problèmes de communication, de chevauchement d'effort et de totale confusion.

POCHETTES ET BROCHURES DE LA CMP

La pochette de la CMP contient des informations sur tous les aspects du service de la CMP, y compris le *Manuel de la CMP*. Cette pochette comprend également des lignes de conduite, un catalogue de publications, des brochures et *Informations sur les AA*, un bulletin destiné aux professionnels. Il est suggéré que les membres des comités de la CMP s'inspirent du « texte » de base que constitue la brochure approuvée par la Conférence, *Collaboration des membres des AA avec les professionnels*.

La plupart des comités de la CMP ont trouvé utile que chaque membre ait son propre exemplaire du *Manuel de la Collaboration avec les Milieux professionnels*. Le BSG en offre un sans frais au président du comité de la Région. On peut acheter d'autres pochettes et Manuels.

On peut lire, télécharger et imprimer un exemplaire unique du contenu de la pochette et du *Manuel de la CMP* sur le site Web du BSG www.aa.org sur le portail « Comités de service » (cliquez sur « Au cœur des AA » sur la page d'accueil).

LA CMP À L'ŒUVRE

Il est suggéré de ne travailler qu'avec un groupe de professionnels à la fois. Quand une liste de professionnels a été compilée, les membres du comité de la CMP devraient faire un premier contact (par courriel, lettre, par téléphone ou en personne), et offrir de les rencontrer pour parler de ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas. Des lettres-types de la CMP sont disponibles dans le *Manuel de la CMP* (pp. 21-27) que vous trouverez sur www.aa.org. Vous pourriez aussi leur proposer d'amener un professionnel ou un étudiant à une réunion ouverte des AA de votre localité, ou leur donner des publications des AA qui décrivent notre programme de rétablissement, en insistant sur notre vif désir d'agir comme ressource envers l'alcoolique en rétablissement. Le bulletin *Informations sur les AA*, destiné aux professionnels, peut s'avérer un outil précieux pour la CMP lors de rencontres avec les professionnels. Comme on peut consulter les bulletins passés (de 1970 à nos jours) en ligne, il serait facile de choisir quelques numéros qui, de l'avis du comité, pourraient intéresser certains professionnels, les imprimer et en faire des copies. Certains comités se munissent à la fois : 1) de numéros qui visent une profession en particulier et, 2) de certains numéros qui pourraient aider les professionnels à comprendre certains aspects des AA.

L'ANONYMAT DANS LE SERVICE DE LA CMP

Il est habituellement sage de clarifier la tradition d'anonymat des AA auprès de ceux qui organisent la réunion où vous prenez la parole, particulièrement si vous croyez qu'un compte-rendu de la réunion sera publié, distribué sur les médias sociaux ou diffusé.

Les personnes qui font du service de la CMP ont souvent accès à des événements professionnels et on leur demande parfois de s'identifier. Cela ne constitue pas un bris d'anonymat en public — vous ne faites que vous conformer au règlement du local où vous pénétrez. Quand vous tenez un stand, votre badge pourrait porter l'inscription : « Bénévole des AA » ou « Sally — Bénévole des AA » sans utiliser votre nom de famille. La même règle s'applique quand un comité de la CMP fait un exposé devant des professionnels; seuls les prénoms devraient être utilisés.

Quand ils entreprennent du travail de service de la CMP, certains membres craignent qu'en révélant leur identité à des membres de

la communauté professionnelle, ils se rendent coupables d'un bris d'anonymat, car notre Onzième Tradition dit : « La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée. de même qu'au cinéma. » Cette tradition d'anonymat est au cœur même des AA et nous rappelle sans cesse que l'ambition personnelle n'a pas sa place chez les AA. La Douzième Tradition dit : « L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités. » L'humilité telle qu'elle s'exprime dans l'anonymat est la meilleure protection que puissent offrir les Alcooliques anonymes.

Toutefois, la raison d'être du travail de service de la CMP et de l'Information publique (IP) est de partager avec le grand public ce que sont les AA, ce qu'ils font et comment nous rejoindre. Nous espérons qu'un alcoolique, un ami ou parent d'alcoolique inquiet, qui entendra parler des AA saura que nous offrons une solution à l'alcoolisme.

Un de nos fondateurs, Bill W., a parlé de l'anonymat dans le service de l'IP dans un article paru dans le *Grapevine* en 1946 (repris dans *La tradition des AA et son développement*) : « Dans la plupart des endroits, mais pas partout, les membres ont coutume de se présenter sous leur nom dans des assemblées publiques ou semi-publiques. Ils veulent ainsi faire comprendre à l'auditoire qu'ils ne craignent plus la honte reliée à l'alcoolisme. Toutefois, en présence de journalistes, nous les incitons à ne pas mentionner le nom des membres alcooliques qui prennent la parole. »

L'idée générale est que les membres des AA demeurent anonymes en public dans tous les médias, mais que le nom des AA lui-même (tout comme les numéros de téléphone, les sites Web, et autres) devraient être connus, et que des informations exactes et cohérentes sur les AA devraient être disponibles.

ASSEMBLÉES ET CONGRÈS DE PROFESSIONNELS

Les comités régionaux de la CMP peuvent demander à être inscrits sur la liste d'envoi des agences professionnelles de la localité ou de la Région. Des suggestions spécifiques et des informations sur la façon d'exposer dans les rencontres de professionnels sont disponibles auprès du Bureau des Services généraux.

EXPOSÉS

Consultez le *Manuel de la CMP* pour des exemples d'exposés que vous pourriez donner dans votre localité. La plupart des membres des comités de la CMP devront connaître les AA et leur historique, et pouvoir présenter une image réelle et positive des Alcooliques anonymes. Nous insistons sur notre but premier, de même que sur les traditions de non-affiliation, d'autonomie financière et d'anonymat. Veuillez rester en contact avec nous afin que nous puissions parler de vos activités avec d'autres. Le DVD *Les AA, Collaboration avec les Milieux professionnels* — qui contient des vidéos destinées aux professionnels des milieux des RH, des PAE, du droit, du correctionnel et de la santé — pourrait être projeté lors d'exposés aux professionnels. Les professionnels peuvent aussi visionner les vidéos sur leur propre appareils numériques sur le site Web du BSG, ou se procurer un DVD.

Le bureau de la CMP a préparé un exposé PowerPoint qui peut être adapté aux besoins locaux. Envoyez un courriel à cpc@aa.org pour demander un exemplaire numérique.

ANIMER UN STAND DES AA

Plusieurs comités de la CMP s'occupent activement d'animer des « stands des AA » au cours de foires de santé et autres événements dans leur communauté. Les invitations à participer peuvent être envoyées directement au comité local de la CMP ou au membre du personnel du BSG qui s'occupe de la CMP. Le comité de la CMP local s'assure qu'une participation sert bien le but premier des AA. Les invitations, qu'elles soient ou non acceptées, font l'objet d'un accusé de réception reconnaissant.

Souvent, les organisateurs de l'événement ne fournissent qu'une simple table, et deux membres du comité ou plus animent le stand. Les comités de la CMP assurent une rotation des membres dans ces fonctions pour permettre à tous de participer.

Des publications des AA destinées spécifiquement au grand public sont étalées sur la table et offertes aux passants intéressés, et aux personnes qui cherchent de l'information.

Le BSG peut apporter son aide en partageant son expérience et en fournissant des publications de base au comité qui entreprend cette tâche. Il est essentiel que les demandes de publications pour des événements spéciaux parviennent au BSG suffisamment à l'avance pour permettre l'emballage et l'expédition — ordinairement trois semaines de préavis suffisent.

PUBLICATIONS

Le catalogue des publications approuvées par la Conférence et autre documentation de service contient une section sur les documents spécifiques à la CMP. Il y a aussi une section concernant l'Accessibilité, et la majorité des brochures sont aussi disponibles en espagnol et en français. Dans leur planification de réunions avec des professionnels, les comités choisissent soigneusement les publications à utiliser. Certains comités apportent un assortiment de publications destinées aux professionnels et des publications qui pourraient aider les professionnels à comprendre certains aspects des AA, ainsi que des publications générales sur le rétablissement visant les nouveaux membres.

PUBLICATIONS FONDAMENTALES DE LA CMP

Pour les membres des comités de la CMP

- Causeries à l'extérieur des AA
- Manuel de la CMP
- Le sens de l'anonymat
- Renseignements sur les AA
- Sondage sur les membres des AA
- Collaboration des membres des AA
- Différentes avenues vers la spiritualité

Pour les professionnels

- Le sens de l'anonymat
- Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme?
- Les leaders religieux se renseignent sur les AA
- Problèmes autres que l'alcoolisme
- Y a-t-il un buveur à problème dans votre milieu de travail?
- Voici les AA
- Les AA dans votre communauté
- Petit guide pratique sur les AA

- Le membre des AA face aux médicaments et autres drogues
- Les AA et les forces armées
- Les AA : une ressource pour les professionnels de la santé
- Les AA, une ressource pour les professionnels en drogue et alcool des tribunaux
- Sondage sur les membres des AA
- Un message aux professionnels d'établissements correctionnels
- Renseignements sur les AA
- Aperçu sur les AA
- AA Grapevine
- La Viña

Pour les personnes que servent ces professionnels

- Les jeunes chez les AA
- Aperçu sur les AA
- Voici les AA
- Les AA sont-ils pour vous?
- Les AA pour la femme
- Foire aux questions sur les AA
- Les alcooliques LGBTQ des AA
- Les AA et les Autochtones d'Amérique du Nord
- Les AA pour l'alcoolique plus âgé
- Le mot « Dieu » — Membres agnostiques et athées chez les AA
- Les AA pour les alcooliques atteints de maladie mentale — et ceux qui les parrainent
- Petit guide pratique sur les AA
- Vous croyez-vous différent?
- Y a-t-il un alcoolique dans votre vie?
- Un nouveau veut savoir...
- Problèmes autres que l'alcoolisme
- Les femmes hispaniques chez les AA
- Les Noirs chez les AA

Lignes de conduite des AA : Comités de la CMP, Collaboration avec les tribunaux, Conduite avec facultés affaiblies ou autres programmes, Liens entre les AA et les AI-Anon, Employés œuvrant dans le domaine de l'alcoolisme, Comités de l'Information publique, Accessibilité pour tous les alcooliques.

Vidéos : *Les AA, Collaboration avec les Milieux professionnels* qui contient des segments destinés aux professionnels des milieux des RH, des PAE, du droit, du correctionnel et de la santé; *Les Alcooliques anonymes* : un espoir.

Assortiments à rabais : Le BSG propose des assortiments à rabais d'achat en masse pour aider les comités de la CMP à distribuer des informations au public. Ces assortiments sont disponibles en anglais, en français et en espagnol. Pour obtenir des informations sur les assortiments à rabais, contactez le BSG par courrier postal à l'adresse suivante : GSO, Grand Central Station, Box 459, New York, NY 10163, téléphonez à : (212) 870-3400 ou contactez-nous par courriel à cpc@aa.org.

SITE WEB DES AA

Le site Web des AA du BSG (www.aa.org), en anglais, espagnol et français, s'est avéré un outil efficace pour la CMP. Plusieurs professionnels intéressés par les Alcooliques anonymes nous ont fait part

de leurs commentaires positifs. Nous vous invitons à visiter le site Web et à nous informer de vos exposés de la CMP. Sous la rubrique « Collaboration avec les Milieux professionnels » et sur le portail « Comités de service », vous trouverez des documents de services utiles pour la CMP. Cliquez sur « Au cœur des AA » sur la page d'accueil. Les éléments suivants du site Web pourraient être utiles :

- Lien vers « Que sont les AA? »
- Les vidéos « Les AA, Collaboration avec les Milieux professionnels » destinées aux professionnels des milieux des RH, des PAE, du droit, du correctionnel et de la santé.
- Les brochures approuvées par la Conférence et le Gros Livre, *Les Alcooliques anonymes*.
- Le lien « Trouver les AA près de chez vous » vers la fonction de recherche pour trouver les bureaux des AA les plus proches, les services téléphoniques sur les sites Web avec des informations sur les lieux de réunions des AA les plus proches.
- « Trouver les AA près de chez » (Monde) des bureaux des Services généraux et des Intergroupes/Bureaux centraux à l'international.
- Lettre et vidéo sur l'anonymat aux médias.
- FF-2 Renseignements sur les AA (document de service).
- Les lignes de conduite des AA

- Lien vers le site Web (en anglais uniquement) d'AA Grapevine/La Viña.

- Portail « Pour les professionnels », qui comprend un formulaire de réponse par courriel pour demander des informations additionnelles.

- *Informations sur les AA*, un bulletin à l'intention des professionnels. En plus de l'édition courante en ligne, tous les numéros depuis 1970 sont disponibles sur le site Web des AA du BSG, par date ou sujet. Votre comité est invité à imprimer des copies du bulletin qui se trouve sur le site Web et à faire des copies pour ses événements de la CMP. Les professionnels et les membres des AA peuvent s'inscrire par courriel sur la liste d'envoi d'*Informations sur les AA* (en plus des autres périodiques produits par ce bureau). En apportant votre ordinateur portable ou vos appareils mobiles aux exposés, vous pourrez vous inscrire sur place si vous le souhaitez. Rendez-vous au site Web des AA du BSG au www.aa.org et cliquez sur le lien « Bulletins du BSG » et suivez les instructions.

Le Bureau des Services généraux communique avec les comités de la CMP afin qu'ils soient la ressource locale pour les professionnels qui demandent des informations additionnelles ou de l'aide pour créer une réunion dans leur institution. L'expérience chez les AA indique que cette mesure offre une bonne occasion aux comités de la CMP de rejoindre l'alcoolique malade par la collaboration avec les milieux professionnels.

www.aa.org

Titre original

Cooperation with the Professional Community